

# Tarification et indexation des droits, loyers, redevances et frais au 1<sup>er</sup> janvier 2025

En vertu de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. Le taux correspondant à cette variation annuelle est établi à 2,85 %\*.

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2025 des tarifs qui sont fixés, en vertu du Règlement sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1, r. 2).

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs sont ceux qui apparaissent ci-dessous.

## **ACTIVITÉS D'EXPLOITATION MINIÈRE**

Article du règlement	Description	Spécification	Tarifs au 1er janvier 2025
39	Loyer annuel d'un bail minier	Terres du domaine de l'État (par ha) Terres concédées ou aliénées (par ha)	58,00 \$ 27,75 \$
41	Montant supplémentaire pour demande de renouvellement de bail minier dans les 60 jours de la date d'expiration		115,00 \$
49 50	Substances minérales de surface	Bail non exclusif d'exploitation Renouvellement bail non exclusif	354,00 \$ 354,00 \$
53	Bail exclusif de substances minérales autres que la tourbe	< ou égal à 5 ans 5 à 6 ans 6 à 7 ans 7 à 8 ans 8 à 9 ans 9 à 10 ans	3 894,00 \$ 4 670,00 \$ 5 449,00 \$ 6 233,00 \$ 7 008,00 \$ 7 786,00 \$
	Bail exclusif pour l'exploitation de la tourbe		11 680,00 \$
54	Bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	Augmentation de la superficie	178,00 \$
56	Montant supplémentaire pour une demande de renouvellement de bail exclusif d'extraction de substances de surface dans les 60 jours de la date d'expiration		115,00 \$
57	Autorisation d'extraction d'une quantité fixe de substances minérales de surface		775,00 \$
	REDEVANCI		
	Tourbe	Le ballot standard (0,170 m³ de tourbe comprimée à 50 %)	0,05 \$
	Sable, gravier, argile et autres dépôts meubles	Par m³ Par t.m.	0,90 \$ 0,50\$
64	Pierre de taille selon la quantité aliénée	Par m <sup>3</sup>	5,90 \$
61	Pierre concassée et toute pierre utilisée à des fins de construction Pierre et sable utilisés comme minerai de silice et toute pierre utilisée pour la fabrication du ciment tels le calcaire, la calcite et la dolomie	Par t.m. Par t.m.	0,30 \$ 0,50 \$
	Résidus miniers inertes issus du traitement de minerai ou des opérations de pyrométallurgie et les substances minérales de surface autres que celles décrites au présent tableau	Par t.m.	0,25 \$
	Montant supplémentaire pour retard dans le dépôt du rapport d'extraction	Par rapport, 15 jours et moins	52,25 \$
62	et d'aliénation de substances de surface	Par rapport, plus de 15 jours	104,00 \$
	Intérêts encourus sur redevances dues, capitalisés mensuellement à compter de la date où aurait dû être remis le rapport. Ce taux d'intérêt est révisé trimestriellement.	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale, chapitre A-6.002	10%
Loi surles mines, c. M-13.1, a. 239	Loyer annuel pour un parc à résidus miniers sur les terres du domaine de l'État	Par m <sup>2</sup> , Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, chapitre T-8.1, r. 7, a. 35	0,0116 \$

### RECHERCHE AU REGISTRE PUBLIC DES DROITS MINIERS, RÉELS ET IMMOBILIERS

Article du règlement	Service	Spécification	Tarif au 1er janvier 2025
130.1, al. 1°	Honoraire de recherche de titres miniers	Heure (minimum 30 minutes)	72,50 \$
130.1, al. 2°	Frais de copies de documents	Par page	0,30 \$
130.1, al. 3°	Frais de manutention et d'envoi de documents		26,75 \$
130.1, al. 4°	Frais de gestion pour manutention et envoi de documents accessibles au registre public des droits miniers, réels et immobiliers		133,00 \$





<sup>\* «</sup> Indexation des paramètres du régime d'imposition des particuliers, des prestations d'assistance sociale et de certains tarifs gouvernementaux pour l'année d'imposition 2025 » publié sur le site Web du ministère des Finances du Québec ainsi que dans un communiqué de presse paru le 21 novembre 2024.



# Tarification et indexation des droits, loyers, redevances et frais au 1er janvier 2025

En vertu de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. Le taux correspondant à cette variation annuelle est établi à 2,85 %\*.

Conformément à l'article 83.6 de la Loi sur l'administration financière, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2025 des tarifs qui sont fixés, en vertu du Règlement sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1, r. 2). En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs sont ceux qui apparaissent ci-dessous.

# **ACTIVITÉS D'EXPLORATION MINIÈRE**

Article du règlement	Description	Spécification	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
8	Désignation sur carte : droits d'inscription par droit exclusif d'exploration Nord du 52e degré de latitude De 1 à 150 droits exclusifs d'exploration	< 25 ha 25 à 45 ha > 45 à 50 ha > 50 ha	40,75 \$ 146,00 \$ 165,00 \$ 184,00 \$
	Désignation sur carte : droits d'inscription par droit exclusif d'exploration Nord du 52e degré de latitude Plus de 150 droits exclusifs d'exploration La même journée pour le même titulaire	< 25 ha 25 à 45 ha > 45 à 50 ha > 50 ha	203,75 \$ 730,00 \$ 825,00 \$ 920,00 \$
j	Désignation sur carte : droits d'inscription par droit exclusif d'exploration Sud du 52º degré de latitude De 1 à 40 droits exclusifs d'exploration	< 25 ha 25 à 100 ha > 100 ha	40,75 \$ 79,25 \$ 120,00 \$
	Désignation sur carte : droits d'inscription par droit exclusif d'exploration Sud du 52 <sup>e</sup> degré de latitude Plus de 40 droits exclusifs d'exploration La même journée pour le même titulaire	< 25 ha 25 à 100 ha > 100 ha	203,75 \$ 396,25 \$ 600,00 \$
10	Droits pour le renouvellement par droit exclusif d'exploration Nord du 52º degré de latitude	< 25 ha 25 à 45 ha > 45 à 50 ha > 50 ha	40,75 \$ 146,00 \$ 165,00 \$ 184,00 \$
	Droits pour le renouvellement par droit exclusif d'exploration Sud du 52º degré de latitude	< 25 ha 25 à 100 ha > 100 ha	40,75 \$ 79,25 \$ 120,00 \$
128	Frais d'inscription au registre public des droits miniers, réels et immobiliers	Par droit minier Maximum par acte	22,50 \$ 1 830,00 \$
129	Droits de participation au tirage au sort	Par demande d'autorisation Par droit minier (autres cas)	184,00 \$ 184,00 \$

### RECHERCHE AU REGISTRE PUBLIC DES DROITS MINIERS, RÉELS ET IMMOBILIERS

Article du règlement	Service	Spécification	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
130.1, al. 1°	Honoraire de recherche de titres miniers	Heure (minimum 30 minutes)	72,50 \$
130.1, al. 2°	Frais de copies de documents	Par page	0,30 \$
130.1, al. 3°	Frais de manutention et d'envoi de documents		26,75 \$
130.1, al. 4°	Frais de gestion pour manutention et envoi de documents accessibles au registre public des droits miniers, réels et immobiliers		133,00 \$





<sup>\* «</sup> Indexation des paramètres du régime d'imposition des particuliers, des prestations d'assistance sociale et de certains tarifs gouvernementaux pour l'année d'imposition 2025 » publié sur le site Web du ministère des Finances du Québec ainsi que dans un communiqué de presse paru le 21 novembre 2024.